

Avis sur le projet d'usine de compostage de boues septiques à Saint-Damien

Présenté à la demande du Mouvement écologique mathalois

par

Le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière

365 rue Saint-Louis
Joliette J6E 7N3



Novembre 2009

Présentation du CREL

Fondé en 1991, le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) est un organisme de concertation et de consultation en matière d'environnement reconnu par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. Il regroupe des organismes et des individus préoccupés par la protection et la mise en valeur de l'environnement et par la promotion du développement durable dans la région de Lanaudière.

Le CREL se veut le défenseur du droit de la population lanaudoise à un environnement sain. Pour ce faire, il plaide pour la conservation de l'intégrité du milieu naturel, réalise des projets à caractère environnemental et propose des moyens d'action et des stratégies pour aider à solutionner les problèmes environnementaux.

Le CREL compte environ 110 membres provenant de divers milieux dont des groupes environnementaux, des groupes intéressés à la conservation des ressources naturelles, des gouvernements locaux, des entreprises et des citoyens.

Éléments de situation

- Promoteur :** Fosses septiques Saint-Côme S.E.N.C.
Entreprise spécialisée en vidange et installation de fosses septiques, excavation et déneigement.
- Projet :** Installation d'une usine de compostage de boues septiques à Saint-Damien.
- Permis :** La municipalité de Saint-Damien-de-Brandon a émis une attestation indiquant que le projet ne contrevenait pas à sa réglementation.
Le Ministère (MDDEP) a émis un certificat d'autorisation à Fosses septiques Saint-Côme, le 25 juin 2009.
- Lieu du projet :** Chemin Sainte-Émilie, à Saint-Damien-de-Brandon.

Problématique

- Le terrain retenu pour localiser l'usine se trouve à 300 mètres de la Rivière Noire. Il s'agit d'un milieu de terres humides, de marais et de tourbières. Il y a inondation des terrains riverains de la rivière noire à toutes les années, dans ce secteur.
- La tortue des bois est une espèce menacée reconnue. On retrouve dans ce secteur une population de tortues des bois.
- Le traitement utilise des lagunes de décantation des boues septiques et, surtout, des filtres à base de tourbe de sphaigne. Selon les opposants, qui ont même produit l'avis d'un fournisseur de ce produit naturel, la sphaigne ne peut être utilisée à des fins de traitement industriel et des fuites vers la nappe phréatique et la rivière risquent de se produire.
- La municipalité de Saint-Damien-de-Brandon a obtenu plusieurs avis selon lesquels la technologie utilisée pour ce système de traitement n'était pas fiable.
- Il y a présence d'habitations, de puits artésiens et de puits de surface dans un rayon de un kilomètre.
- Il plane un doute sur l'efficacité du programme de contrôle qui serait mis de l'avant par le Ministère de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs (MDDEP) afin d'assurer un suivi et de vérifier s'il y a écoulement non prévu du site.
- La Rivière Noire approvisionne le Lac Noir de Saint-Jean-de-Matha et d'autres petits lacs de villégiature avant de retomber dans la Rivière L'Assomption.

Les pour et les contre

Opposition

- Le Comité pour la sauvegarde de la Rivière Noire et L'Association pour la protection de l'environnement du Lac Noir et de la Rivière Noire s'opposent au projet.
- Environ 400 riverains de la Rivière Noire et du Lac Noir se sont réunis le 25 juillet pour dénoncer le projet d'aménagement du centre de traitement.
- Il existe une pétition de plus d'un millier de noms qui a permis d'obtenir l'arrêt de la délivrance du certificat d'autorisation par le cabinet du ministre de l'environnement, en 2004.
- La municipalité de Saint-Damien a déposé à la Cour supérieure une déclaration en intervention par laquelle elle réitère son opposition totale au projet. Il s'agit d'une requête en nullité pour invalider le permis. La municipalité qui accueillera ce centre de traitement, Saint-Damien-de-Brandon, appuyée par les villes environnantes de Saint-Jean-de-Matha, Sainte-Émélie-de-l'Énergie et par d'autres associations, a

investi beaucoup d'argent en expertises et frais juridiques pour tenter de bloquer ce projet.

- Une mise en demeure a été envoyée à l'entreprise et au propriétaire du terrain, de même qu'au ministre de l'environnement, leur demandant de ne pas aller de l'avant avec ce projet tant que la Cour n'aura pas statué sur la légalité du permis d'exploitation émis par le MDDEP.

Points en faveur

- Le MDDEP délivre le permis, suite à l'analyse effectuée par ses ingénieurs et professionnels. Le MDDEP a toutes les garanties nécessaires pour autoriser le projet. Le directeur régional affirme que ça ne modifiera pas la qualité de l'eau de la rivière et que des systèmes de contrôle pourront vérifier s'il y a des écoulements non prévus du site. Le ministère pourra alors stopper l'exploitation du système de traitement. Ils se sont assurés d'avoir tous les outils de contrôle possibles.
- Même si personne n'en veut, il faut des sites pour se débarrasser du contenu des fosses septiques et ce site permettra aux résidents de la région de bénéficier de meilleurs prix pour vidanger leurs installations.

Positionnement

Risques pour l'environnement

Au cours de la durée de vie d'une usine, il n'est pas rare d'être confronté à des bris majeurs, à de l'équipement technologique qui fait défaut, ainsi qu'à l'erreur humaine. Il est raisonnable de croire en la possibilité de contamination du milieu environnemental de l'usine, au cours de son opération. Il s'agit d'un milieu humide, fragile et riche en biodiversité, situé à 300 mètres de la Rivière Noire. Les terres environnant la rivière dans ce secteur sont fréquemment inondées. Cependant, l'usine elle-même est située dans une zone dont les probabilités d'inondation sont faibles.

Une usine de compostage de boues de fosses septiques, en théorie, lors de ses opérations courantes, ne contamine pas, de façon notable, son environnement immédiat. Les contaminants présents ne sont pas persistants dans l'environnement. Leur durée de vie est courte. Une contamination du milieu environnant, n'entraînerait pas la destruction du milieu naturel. Il y aurait dégradation du milieu pour une courte durée.

Acceptabilité sociale

Compte tenu de la forte opposition au projet dans les municipalités environnant le site, ce projet suscite une faible acceptabilité sociale.

Principe de précaution

La précaution vise les risques probables, non encore confirmés scientifiquement, mais dont la possibilité peut être identifiée à partir de connaissances empiriques et scientifiques.

Compte tenu de la nature des boues de fosse septique (voir en Annexe l'extrait du site web du Ministère de l'environnement de l'Ontario), nous croyons que le site choisi, compte tenu de sa proximité avec une rivière, n'est pas adéquat.

L'opération de telles usines sont cependant nécessaires pour le traitement des boues de fosses septiques. Par contre, nous croyons qu'il existe dans la région, un site plus approprié pour ce type d'usine.

Aménagement du territoire

Nous pressons les municipalités à s'assurer que les plans d'aménagement du territoire qu'ils administrent reflètent leur vision et la vision de leurs citoyens d'un aménagement durable du territoire.

Source : Francis Bergeron, président
Conseil régional de l'environnement de Lanaudière
Le 30 novembre 2009

Annexe

« **Les boues septiques** sont des déchets humains non traités qui sont extraits par pompage des fosses septiques, des toilettes portatives ou des cuves de rétention et transportés par camion à un lieu de traitement. Étant des matières brutes, non traitées, ces boues contiennent probablement de fortes concentrations d'agents pathogènes (virus, bactéries, champignons, protozoaires).

Les écoulements d'éléments nutritifs (comme le phosphore) issus de fosses septiques défectueuses peuvent pénétrer dans les cours d'eau, et poser ainsi des risques pour l'environnement, mais aussi pour la santé, pouvant entraîner des maladies comme la dysenterie et l'hépatite. Les moustiques et les mouches qui disséminent les maladies peuvent se reproduire dans les zones où des déchets liquides atteignent la surface. Par ailleurs, des niveaux excessifs de nitrates dans l'eau potable représentent un risque grave pour la santé infantile. Les déchets liquides des fosses septiques qui s'infiltrent dans les eaux de surface présentent aussi un grand danger pour les baigneurs qui pourraient attraper toutes sortes de maladies.

L'intoxication par des produits chimiques ou des éléments nutritifs représente aussi un problème. Beaucoup de produits synthétiques que vous utilisez dans la maison, comme les produits de nettoyage à forte concentration, peuvent être des poisons pour les humains, les animaux et l'environnement si, après avoir été jetés n'importe où, ils atteignent par écoulement dans le sol l'eau de votre puits ou les rivières, les lacs et les étangs. Les agents pathogènes des biosolides peuvent aussi s'infiltrer dans les eaux souterraines et les eaux de surface et contaminer ainsi nos sources d'eau potable. .

Texte tiré du site web du Ministère de l'environnement de l'Ontario
[<http://www.ene.gov.on.ca/fr/land/septage/index.php>]